



A- RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les déchets produits par les activités du secteur de la santé influencent fortement l'hygiène en milieu communautaire et en milieu de soins. Leur gestion joue un rôle essentiel d'une part, dans la qualité des soins, la sécurité des patients et du personnel soignant et d'autre part, dans la protection de l'environnement et de la communauté contre les risques de pollution et de contamination.

La problématique de la mauvaise gestion des déchets sanitaires constitue donc une préoccupation mondiale majeure de Santé Publique et d'environnement. La Côte d'Ivoire en ligne droite des recommandations internationales en a fait une priorité nationale.

Pour faire face à ces risques sanitaires et environnementaux évidents, un processus a été initié en 2009 avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) afin de doter la Côte d'Ivoire d'un plan de gestion des déchets sanitaires.

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement appuyé par les PTF, la problématique de la mauvaise gestion des déchets sanitaires reste presque entière dans la quasi-totalité des établissements sanitaires publics et privés.

Suite à la Revue à mi-parcours du PRSSE réalisée en Février 2018, les résultats encourageants ont motivé la Côte d'Ivoire et la Banque mondiale de convenir de la préparation d'un nouveau financement en vue de consolider les acquis réalisés. Ce financement se présente sous la forme d'une approche programmatique intitulé « **Projet d'Achat Stratégique et d'Harmonisation des Financements et des Compétences de Santé** » qui s'articule en trois phases qui s'étendront sur les dix années à venir (2019-2028). Le premier projet couvrira la période de 2019-2023.

Afin de garantir une exécution efficace du projet dans le respect des normes environnementales et sociale et pour une gestion écologiquement rationnelle des déchets sanitaires, il est prévu l'élaboration d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et d'un Plan de Gestion des Déchets Sanitaires pour prévenir et gérer sur l'ensemble des sites d'intervention les impacts et risques environnementaux et sociaux potentiels du projet.

L'objectif général du Plan de Gestion des Déchets sanitaires des sites du SPARK Health pour la période 2019-2023 (PGDS-SPARK 2019-2023) est **d'améliorer la gestion des déchets sanitaires dans les établissements sanitaires d'intervention du projet à l'horizon 2023.**

Quatre (04) objectifs stratégiques et onze (11) objectifs spécifiques s'en dégagent :

- Objectif stratégique 1 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel ;
- Objectif stratégique 2 : Renforcer la communication pour le changement social et comportemental des acteurs ;
- Objectif stratégique 3 : Renforcer les capacités de la filière de gestion des déchets sanitaires ;
- Objectif stratégique 4 : Développer un système de financement pérenne du secteur de la gestion des déchets sanitaires et le partenariat public-privé.

Objectif stratégique 1 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel

Il comprend trois (03) objectifs spécifiques que sont (i) renforcer le cadre institutionnel et législatif, (ii) Renforcer le cadre réglementaire et normatif et (iii) Organiser le pilotage du secteur de la gestion des déchets sanitaires. Il s'agit, à travers cet objectif stratégique, de contribuer à répondre aux différents engagements nationaux et internationaux pris par la Côte d'Ivoire en matière de promotion de la santé et de protection de l'environnement à travers l'adoption du Code de l'hygiène publique et la prise de l'ensemble des textes d'application du dispositif législatif existant en la matière.

Objectif stratégique 2 : Renforcer la communication pour le changement social et comportemental des acteurs

Il est constitué de deux (02) objectifs spécifiques : (i) organiser le plaidoyer et la mobilisation sociale et (ii) sensibiliser les acteurs à la gestion durable des déchets sanitaires.



A travers ces objectifs spécifiques, il s'agit mobiliser l'ensemble des acteurs surtout collectivités territoriales, les représentants des administrations centrales concernées, les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux, les responsables d'établissements sanitaires, les groupements socio-professionnels du secteur santé autour d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets sanitaires. Le plaidoyer sera également fait à l'endroit des autorités du système éducatif national pour l'introduction dans les curricula de formation du personnel de santé, de la gestion des déchets sanitaires.

Objectif stratégique 3 : Renforcer les capacités de la filière de gestion des déchets sanitaires

Cet objectif stratégique comprend trois (03) objectifs spécifiques : (i) organiser la formation des acteurs clés, (ii) renforcer les capacités en infrastructures, matériels et équipements de gestion des déchets sanitaires et (iii) Mettre en place une organisation pour la gestion des déchets sanitaires.

Cet objectif stratégique vise dans un premier temps, à donner aux acteurs clés, les compétences nécessaires avec un renforcement de la formation continue au niveau opérationnel. Pour ce faire, il est proposé (i) la dotation du système de santé de manuels de formation en gestion des déchets sanitaires, (ii) la mise en place de pools de formateurs nationaux et de District et (iii) la mise en œuvre d'un programme de formation cohérent.

Dans un second temps, le présent plan promeut le tri des déchets à la production pour réduire la proportion à risque et l'élimination écologique des déchets sanitaires. Pour ce faire, il s'agit de susciter l'acquisition par les établissements sanitaires de matériels de collecte séparée et d'équipements de protection individuelle.

Objectif stratégique 4 : Développer un système de financement pérenne du secteur de la gestion des déchets sanitaires et le partenariat public-privé

Composé des trois (03) objectifs spécifiques (i) inscrire la gestion des déchets sanitaires au nombre des priorités nationales et accroître la subvention de l'Etat y afférente, (ii) Susciter le financement de la gestion des déchets sanitaires par les établissements sanitaires producteurs et (iii) améliorer le partenariat public-privé pour un renforcement de la gestion des déchets sanitaires, l'objectif stratégique 4 vise à améliorer la mise en œuvre du PNGDS.

Le secteur de la gestion des déchets sanitaires ne constitue pas encore une réelle priorité nationale et le secteur privé ne s'y intéresse pas véritablement. Il s'agit donc, fort des différents engagements, des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et de l'ambition d'améliorer la qualité de l'offre de soins, de renforcer le financement du secteur. Pour ce faire, le présent plan propose, une contribution des établissements sanitaires en application du principe pollueur-payeur, augmentation des dotations budgétaires de l'Etat et une motivation du secteur privé à investir dans la gestion des déchets sanitaires.

Le coût global de mise en œuvre du PGDS-SPARK qui couvrira complètement à termes, les tous les Districts sanitaires cibles du projet, est de deux milliards cinq cent soixante un mille **(2 561 000 000) francs CFA** est impératif que la mobilisation autour du financement du PGDS-SPARK soit forte pour une mise en œuvre effective et dans les délais, du présent plan.

Budget par objectif stratégique du PGDS - SPARK :

RECAPITULATIF	BUDGET
Objectif Stratégique 1 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel	105 000 000
Objectif Stratégique 2 : Renforcer la communication pour le changement social et comportemental des acteurs	50 000 000
Objectif stratégique 3 : Renforcer les capacités de la filière de gestion des déchets sanitaires	2 356 000 000



Objectif stratégique 4 : Développer un système de financement pérenne du secteur de la gestion des déchets sanitaires et le partenariat public-privé	50 000 000
TOTAL	2 561 000 000

B- LIEUX DE CONSULTATION DU CPR DU SPARK Health

L'unité de Coordination des Projet Santé Banque mondiale (UCP Santé Banque mondiale) invite le public national et international à consulter les rapports du CGES et à faire part de ses observations, avis et commentaires aux contacts suivants:

1- Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

Au cabinet du ministre, 16^{ème} Etage-Tour C cité Administrative Abidjan-Plateau ; Tel: 20 21 08 71/ 20 22 58 11 ; Fax: 20 22 22 20

3- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable,

au secrétariat ou au cabinet du ministre sis au Plateau à la cité administrative, tour D 10^{ème} étage. 20 BP 605 Abidjan 20, Tel (225) 20 21 18 56– Fax: (225) 20 21 33 89
Agence National de l'Environnement (ANDE), sise à Cocody, Deux-Plateaux Vallon, Galerie Sainte Cécile. . 08 BP 09 Abidjan 08 - Tel (225) 22 43 23 10, Fax (225) 22 43 19 57

4- Ministère de l'Economie et des Finances

au cabinet sis au Plateau à l'immeuble SCIAM, 20^{ème} étage 01 BP V 103 Abidjan Tel (225) 22 25 38 00

5- Ministère d'Etat, de l'Intérieur et de la sécurité

au secrétariat ou au cabinet du ministre sis au Plateau en face de la cathédrale Saint Paul 01 BP V 241 Abidjan 01, Tel (225) 20 21 76 03 / 20 25 87 59 /20 25 87 60, Fax: (225) 20 32 32 27
Direction Général de la Décentralisation du Développement Local (DGDDL), sise au Plateau, Tel (225) 20 21 27 79

7- Pour toutes les Organisations Non Gouvernementales, les documents sont disponibles à l'**Unité de Coordination des Projet Santé - Banque mondiale**, Abidjan, COCODY, Deux-Plateaux 7^{ème} tranche, cité ZINSOU lot 4153, Ilot 234 bis, téléphone : (225) 22 51 51 55

CD- COORDINATION

Unité de Coordination des Projets santé - Banque mondiale
Abidjan, COCODY, Deux-Plateaux 7^{ème} tranche, cité ZINSOU lot 4153, Ilot 234 bis
Ville : Abidjan,
Pays : Côte d'Ivoire
Numéro de téléphone : (225) 22 51 51 55